

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 28 août 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense.

Du 29 juillet 2009

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense.

Du 29 juillet 2009

NOR D E F D 0 9 1 8 0 5 5 A

Texte modifié :

Arrêté du 22 juin 2007 (JO n° 162 du 14 juillet 2007, texte n° 31, p. 11952 ; signalé au BOC 14/2008. ; BOEM 430.1.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 176 du 1er août 2009, texte n° 27 ; signalé au BOC 32/2009.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2009 portant organisation de la direction du service national,

Arrête :

Art. 1er. Dans l'annexe de l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé, la ligne du tableau relative à la direction du service national est remplacée par les dispositions suivantes :

Direction du service national	Directeurs interrégionaux et adjoints de ces directeurs	MAPA × 10
	Directeurs d'établissements et adjoints de ces directeurs	MAPA × 10

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} août 2009.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 2009.

Hervé MORIN.